



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DES ARTS DU SPECTACLE ET
DES TECHNIQUES DE DIFFUSION

Admissions à l'INSAS

Foire à Questions

SOMMAIRE

1. CURSUS

2. SERVICE SOCIAL

[Demandes autorisation de séjour/ visa](#)

3. ADMISSIONS

[Modalités d'inscriptions aux épreuves d'admission](#)

[Équivalences](#)

[Frais, droits d'inscriptions, etc.](#)

[Portail et formulaires d'inscriptions](#)

[Questionnaire Socio-Culturel \(QSC\)](#)

[Dossier Administratif](#)

[Dossier Administratif - diplômes et relevés de notes](#)

[Epreuves d'admission](#)

[Epreuves d'admission - questions par cursus](#)

[Sélections](#)

1. CURSUS

Pouvez-vous expliquer la notion de crédits ? Prérequis, corequis, etc...

Crédit : unité correspondant au temps consacré, par l'étudiant, au sein d'un programme d'études, à une activité d'apprentissage ;

Corequis d'une unité d'enseignement : ensemble d'autres unités d'enseignements d'un programme d'études qui doivent avoir été suivies préalablement ou au plus tard au cours de la même année académique;

Prérequis d'une unité d'enseignement : ensemble d'autres unités d'enseignement d'un programme d'études dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette unité d'enseignement, sauf dérogation accordée par le jury

Est-ce qu'on peut avoir accès à une grille horaire "type" ou même une charge horaire hebdomadaire de cours ?

L'INSAS est un enseignement de plein exercice. Vous avez cours tous les jours de la semaine (lun-ven de 9:00 à 18:00) Votre présence est exigée afin de garantir le bon déroulement de votre parcours individuel et celui du collectif. (Cf. projet pédagogique de l'école)

Les stages sont-ils pris en charge/encouragés durant le cursus ?

Oui, il existe dans tous les cursus une unité d'enseignement à valider sous cet intitulé.

Quelle est la différence entre le cursus "interprétation dramatique " et "théâtre et technique de communication " ?

Le cursus "interprétation dramatique " a pour objectif de former des interprètes. Le cursus "théâtre et technique de communication " vise à appréhender des postes de création tels que la mise en scène ou d'autres métiers en relation avec la création artistique dans le milieu des arts vivants. Nous invitons vivement les potentiel-e-s candidat-e-s à prendre connaissance du projet pédagogique de l'établissement ainsi que des descriptifs des différents cursus qui sont disponibles sur le site <https://insas.be/cursus>

Existe-t-il un service d'orientation à l'INSAS ?

Non, les JPO sont, entre autres, l'occasion de rencontrer les équipes des différents cursus, et permettent notamment de mesurer l'affinité d'un.e candidat.e avec l'un ou l'autre cursus plutôt qu'un autre.

2. SERVICE SOCIAL

<https://insas.be/insas/organes-de-gestion/le-conseil-social/assistance-sociale/>

Existe-t-il des bourses ?

Oui, le service social pourra vous en dire plus. L'assistant.e social.e informe les étudiant.e.s de manière collective quant aux possibilités de bourses et répond aux questions posées par chaque étudiant.e en fonction de sa situation personnelle.

Trouvez les contacts:
<https://insas.be/insas/organes-de-gestion/le-conseil-social/assistance-sociale/>

L'assistance sociale est-elle commune aux deux départements (aux deux sites) ?

Oui, l'assistant-e social-e tient des permanences hebdomadaires sur les 2 sites de l'école. Ces permanences sont accessibles à tou.te.s les étudiant.e.s de l'INSAS.

Existe-t-il des infrastructures de "logements d'urgence" pour les nouveaux admis, le temps de trouver un vrai logement ?

Non, mais il existe un système d'entre aide entre étudiant, celle et ceux qui ont déjà un logement peuvent accueillir pour un temps les nouveaux arrivants.

Demandes autorisation de séjour/ visa

Je suis Français-e et souhaite étudier en Belgique, faut-il que je fasse une demande de Visa ?

Je suis Européen-ne (UE) et souhaite étudier en Belgique, faut-il que je fasse une demande de Visa ?

Non, il n'y a pas besoin.

Je suis résident-e à l'étranger, et souhaite entrer en Master. Comment faire pour l'obtention du visa ?

[Brochures INFO différents schémas étudiants internationaux](#)

3. ADMISSIONS

Modalités d'inscriptions aux épreuves d'admission

Quelles sont les modalités pour s'inscrire dans un cursus précis à l'INSAS ?

Elles sont décrites sur les pages suivantes https://insas.be/entrer/entrer_en_bac/ et <https://insas.be/entrer/entrer-au-2-cycle-ou-en-cours-du-1er-cycle/>

Quels sont les prérequis pour entrer à l'INSAS?

Pour une entrée en première année de bachelier; aucune formation préalable n'est requise. Néanmoins un intérêt et une curiosité aguerrie pour le cursus envisagé semble le minimum.

Pour une entrée en cours de cycle et en master, nous vous invitons à vous référer aux profils dépeints sur les pages dédiées du cursus visé. Toutefois, nous attirons votre attention, que les candidatures au parcours académique trop théoriques seront éconduites et ces candidats seront invités à candidater en première année de bachelier. Sauf pour les masters orphelins (TTC/CIN écriture, prod, RTMRRTV, Danse)

Peut-on se présenter aux épreuves d'admission en première année de bachelier en sortant du secondaire (enseignement obligatoire, niveau du bac français) ?

Oui, toute personne qui dispose de son CESS (Certificat de l'enseignement secondaire supérieur) ou équivalent (bac français, etc) peut s'inscrire aux épreuves d'admission.

Je suis en dernière année secondaire/lycée et j'ai une seconde session. Puis-je tout de même m'inscrire aux admissions et passer les examens d'entrée à l'INSAS ?

Oui

Y a-t-il un âge limite pour postuler à l'INSAS lorsqu'on n'a que le baccalauréat, mais qu'on a des expériences artistiques à faire valoir ?

Non.

Peut-on s'inscrire aux épreuves d'admission pour plusieurs cursus ?

- *En théâtre : oui c'est possible pour l'entrée en 1ère année de bachelier ; on parle alors de double parcours (Interprétation dramatique et Théâtre et Techniques de communication) . L'organisation des admissions rend ce double parcours possible. Le jury des admissions vous oriente au fur et à mesure ou au terme des admissions, au cas par cas.*
- *En audiovisuel : oui c'est possible mais le candidat devra être en mesure d'argumenter ce choix. En cas d'inscriptions multiple il est impératif que le candidat en avise par mail les services des admissions (admissions@insas.be (entrée en première année de bachelier) - admissions.ccm@insas.be (entrée en cours de cycle de master)*

Si ma langue maternelle n'est pas le français, dois-je présenter un document attestant de mon niveau de français ou passer un test de langues ?

Une bonne connaissance de la langue française est exigée pour intégrer l'école. La quasi-totalité des cursus est dispensée en langue française (tant les cours artistiques, techniques et généraux).

Il n'y a pas de test de langue. La rédaction du dossier de candidature et les épreuves d'admission permettent de déterminer si le niveau du candidat est suffisant.

Comment puis-je bénéficier d'un aménagement spécifique durant le parcours d'admission?

Il vous suffit de répondre positivement à la question présente dans votre portail de candidature en le complétant par une brève description des aménagements souhaités et du justificatif légitimant votre demande.

<https://insas.be/enseignement-inclusif/>

J'ai complété mon dossier d'admission. Suis-je susceptible de ne pas pouvoir passer les épreuves ?

B1: un dossier complet + paiement vous permet de passer les épreuves

CCM: Il y a une première phase de sélection de dossiers, déterminant si vous passez aux épreuves d'admission ou non.

Si je ne suis pas accepté-e en cours de cursus ou Master, dois-je demander un nouvel accès portail pour s'inscrire en 1^e année de Bachelier ?

Oui, il faudra faire un nouveau dossier

L'école délivre-t-elle des attestations de scolarité ?

Oui.

J'ai suivi des études littéraires en secondaire/lycée, est-il nécessaire d'avoir un bon niveau scientifique pour les concours en section Image/Réalisation/Son/Montage/Scripte ?

Admissions: les épreuves scientifiques sont principalement une manière de mieux connaître les profils des candidat-e-s. Cependant, ces cursus comprennent des cours (maths, électricité et optique) qui demandent une implication supplémentaire de la part des étudiant-e-s venant d'un cursus plus littéraire.

Comment savoir si nos formations sont éligibles pour une inscription en Master ou cours de cursus, plutôt qu'en Bachelier ?

Je vous invite à regarder le programme du bachelier : (<https://insas.be/cursus/bacheliers/>) afin de voir si le contenu de votre licence est le même/proche. Si ce n'est pas le cas, il vaut mieux candidater en cours de bachelier.

Pratiquement, une candidature en cours de cycle et en Master est éligible si;

- En cours de cycle;
Le candidat a suivi une formation quasiment similaire au programme proposé par l'INSAS en première année, cette formation ne peut pas être exclusivement théorique.

- En Master;
Le candidat dispose d'un bachelier ou d'une licence dans le cursus visé. Sa formation ne peut pas être exclusivement théorique. Le candidat doit avoir les prérequis équivalents à ceux obtenus au bout de trois années de bachelier à l'INSAS. cf. annexe 1 - site de l'INSAS. Les candidats dépourvus de diplôme peuvent constituer un dossier de VAE, Valorisation des Acquis de l'Expérience, professionnelle et personnelle sur 5 années en lien avec le cursus visé.

- en Master dit "orphelin";
CINÉMA – spécialité Écriture (120 crédits)
CINÉMA – spécialité Gestion de Production (120 crédits)
RADIO TELEVISION MULTIMEDIA – spécialité Réalisation Radio Télévision (60 crédits)
THÉÂTRE & TECHNIQUES DE COMMUNICATION – spécialité Gestion de Production (60 crédits)
THÉÂTRE ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION – spécialité Écriture (120 crédits)

Le candidat dispose d'un bachelier ou d'une licence. Les études qu'il aura suivi peuvent être plus théoriques et pas forcément en lien avec l'option désirée. Néanmoins, c'est indéniablement un plus, qu'il cultive un intérêt, voire une pratique personnelle dans le domaine préalable à sa démarche d'admission. Les candidats dépourvus de diplôme peuvent constituer un dossier de VAE, Valorisation des Acquis de l'Expérience, professionnelle et personnelle sur 5 années en lien avec le cursus visé.

Équivalences

Si l'on a un diplôme étranger, doit-on disposer de son équivalence pour s'inscrire aux épreuves d'admission ?

Oui, si c'est un diplôme hors Union européenne.

Non, il vous est demandé de fournir à l'école la preuve de votre diplôme, pour valider votre inscription aux épreuves d'admission. Si vous réussissez les épreuves et que vous intégrez l'école, il vous sera alors nécessaire d'obtenir votre équivalence. L'administration de l'école vous aidera alors dans vos démarches (depuis le secrétariat étudiant).

- + d'infos : http://www.equivalences.cfwb.be/index.php?id=equisec_accueil

Le paiement pour l'équivalence peut-il être fait juste au moment des résultats ?

oui

Pour toute autre question concernant les équivalences, veuillez vous référer aux ressources suivantes:

<http://www.equivalences.cfwb.be/index.php?id=820>

http://www.equivalences.cfwb.be/index.php?id=equisec_accueil

<https://www.belgium.be/fr/formation/international/diplomes/equivalence>

Frais, droits d'inscriptions, etc.

Le minerval est-il différent pour un.e étudiant.e. belge, européen.ne, non-européen.ne ?

Oui, il existe plusieurs montants, selon votre situation personnelle : selon votre nationalité, le cursus effectué (type court ou type long) et le niveau d'année d'études (année diplômante ou pas). A titre indicatif, les droits d'inscriptions pour l'année en cours sont détaillés sur <https://insas.be/droit-dinscription-aux-etudes/>.

Y a-t-il des frais complémentaires, notamment pour le matériel pédagogique ?

Non, seul le minerval est à régler dans les délais légaux (faute de quoi l'inscription n'est pas valable et l'étudiant.e. ne pourra pas accéder aux examens).

Portail et formulaires d'inscriptions

Si je ne retrouve plus mon lien vers mon formulaire d'inscription, puis-je le demander à admissions@insas.be ?

Non, cependant il existe un lien "remind me" disponible sur le site uniquement durant les admissions.

Que faire lorsque l'on confond les formulaires d'inscriptions de B1 avec ceux de Master -CCM ?

Notifiez-nous par e-mail, et nous annulerons votre inscription en cours
Inscription en Cours de Cycle et Master : admissions.ccm@insas.be
1ère année : admissions@insas.be

Depuis la fermeture du portail d'inscription pour les masters en mai, je n'ai pas reçu de notification/mail d'accusé de réception de ma candidature. Est-ce normal ?

Il n'y a pas d'accusé de réception, votre dossier est modifiable jusqu'à fermeture du portail.

Questionnaire Socio-Culturel (QSC)

Le dossier socio-culturel est-il le même pour tous les bacheliers ?

Non. Il faudra déposer un dossier spécifique pour chaque cursus choisi.

Comment télécharger le dossier socio-culturel ?

Le lien de téléchargement est disponible sur le portail en temps voulu.

Dossier Administratif

Concernant le dossier administratif, dans la partie "renseignements relatifs à la finançabilité". Quels types de justificatifs faut-il avoir pour justifier des 8 années antérieures à l'entrée à l'INSAS ?

Vous devez justifier des 8 années antérieures à l'entrée à l'INSAS, en remontant au plus loin à la fin de vos études secondaires, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de justifier chaque année de vos études secondaires, même si elles font partie de cette période de 8 ans.

Voici, selon les situations, les justificatifs que nous acceptons :

- *Humanités / Études secondaires : diplôme obtenu à la fin de vos études secondaires (CESS, baccalauréat, maturité, etc.)*

- *Etudes supérieures : diplôme obtenu (bachelier, master, licence, etc.), attestations de réussite si vous n'avez pas encore reçu votre diplôme, attestations d'inscription, relevés de notes*
- *Travail rémunéré : contrats de travail, fiches de paie, attestations de l'employeur, etc. (Les documents doivent faire apparaître la date de début et la date de la période travaillée. Les montants perçus ne nous intéressent pas.)*
- *Stage : conventions de stage, fiches de paie le cas échéant, attestations de l'employeur, etc. (Les documents doivent faire apparaître la date de début et la date de la période travaillée. Les montants perçus ne nous intéressent pas.)*
- *Chômage : attestations d'inscription à un service de chômage (Actiris, Pôle Emploi, etc.)*
- *Année sabbatique : billets d'avion ou de train si vous avez voyagé*

S'il vous manque des justificatifs au moment de l'envoi de votre dossier, vous pouvez mettre une déclaration sur l'honneur signée manuscritement précisant votre activité pendant la période donnée. Nous aurons besoin des justificatifs pour votre inscription à l'INSAS le cas échéant.

[Concernant le dossier administratif, par rapport à la description de l'expérience personnelle, pouvons-nous partager notre expérience professionnelle dans l'audiovisuel \(par exemple\) ou souhaitez-vous plutôt une description de notre relation personnelle avec le monde du cinéma?](#)

Les deux sont acceptés.

[Que faire lorsque je ne suis pas en possession de mon acte de naissance ?](#)

Vous devez en faire la demande à votre commune de naissance.

Attention: une copie du livret de famille ne fait pas office d'acte de naissance.

Dossier Administratif - diplômes et relevés de notes

[Comment faire si mon diplôme \(CESS, Baccalauréat, Licence, Bachelier, ...\) est en cours d'obtention au moment de déposer le dossier de candidature ?](#)

Dans un premier temps, une attestation sur l'honneur devra être établie, explicitant brièvement votre situation, accompagnée des relevés de notes déjà disponibles (quadrimestre précédent). Ensuite elle pourra être substituée par l'attestation de réussite accompagnée du relevé de notes. Pour enfin, mettre à disposition dès réception, le baccalauréat/le CESS.

[En France, les bacs ne sont récupérés qu'en fin septembre ou octobre. Comment faire pour compléter notre dossier administratif pour l'INSAS ?](#)

L'attestation de réussite accompagnée du relevé de notes

[Pour les détenteurs d'une licence, est-il possible de fournir son bac, sachant que les relevés de notes complets ne seront pas disponibles avant la fin juin ?](#)

Les licences seront dans ce cas accompagnées des relevés de notes disponibles (quadrimestre précédent) et le relevé de notes ad hoc sera fourni dès sa mise à disposition.

[Jusqu'à quand faut-il remonter concernant les relevés de notes à fournir pour le dossier administratif des Masters ?](#)

Post obtention CESS/Baccalauréat

Emplois, années sabbatiques etc : même chose + les années entre CESS et inscription ccm ou Master

Faut-il le relevé de notes pour les années avant le CESS/Baccalauréat?

Pas de relevé de notes pré-CESS/Baccalauréat nécessaire.

A quoi correspond dans le portail le "Titre d'accès/Diplôme pour l'inscription 2024-2025" ?

Le diplôme vous donnant le droit légal d'accès au cycle pour lequel vous candidatez.

ex: candidature en première année de bachelier (1er cycle) > Titre d'accès/Diplôme pour l'inscription: CESS/Baccalauréat (avec équivalence)/Maturité (Suisse avec équivalence),...

ex candidature en master (2e cycle) > Titre d'accès/Diplôme pour l'inscription: licence, bachelier, ...

Epreuves d'admission

Quelle est la chronologie des concours (dates phase 1, phase 2, etc.) ?

Les épreuves se déroulent

entre le lundi 17 et le mercredi 19 juin 2024 pour le cursus Danse

entre le mardi 20 août et le vendredi 13 septembre 2024 pour les cursus Audiovisuel

entre le lundi 26 août et le vendredi 13 septembre 2024 pour les cursus Théâtre-Interprétation Dramatique.

Chaque cursus a son propre planning d'épreuves. Il n'est en général pas nécessaire d'être présent-e à Bruxelles pendant deux semaines consécutives.

Où puis-je trouver les annales des épreuves

Il n'y a pas d'annales disponibles pour les épreuves d'admissions à l'INSAS.

Cependant vous pouvez trouver le descriptif des épreuves sur notre site.

https://insas.be/entrer/entrer_en_bac/

<https://insas.be/entrer/entrer-en-cours-du-1er-cycle-ba2-ou-ba3/>

Pour les étudiant-es étranger-es, est-il possible de passer les épreuves à distance ?

Certains cursus prévoient une partie de leurs épreuves en distanciel.

Mais il n'est pas possible de passer à distance les épreuves prévues en présentiel.

Les portfolios seront-ils évalués durant la période de sélection, ou dès maintenant ?

Entrée en B1 : pas de travaux artistiques avant les épreuves

Entrée en CCM : les documents joints au dossier seront examinés par le jury

Puis-je utiliser mes travaux d'université (individuel/de groupe) pour mon portfolio ?

Oui

Est-il obligatoire de soumettre les travaux artistiques libres (portfolio, lien vers films, etc) pour la date de 1^e phase ? Est-il possible de ne l'envoyer qu'une fois que l'on sait si on accède à la 2^e phase ?

pour les CCM

Il faut soumettre les travaux artistiques obligatoires lors de la première phase, selon le cursus où vous candidatez.

Pour le reste, vous êtes libres de les mettre ou non, lors de la première ou de la deuxième phase.

Après avoir réussi les épreuves d'admissions, doit-on s'inscrire la même année ou peut-on reporter son inscription l'année d'après ?

Sauf circonstances exceptionnelles évaluées par la Directrice sur la base d'une requête écrite présentant les faits susceptibles de motiver une dérogation, la réussite de l'épreuve d'admission ouvre le droit de s'inscrire dans l'année académique qui débute, pour le cycle et pour le cursus dans lequel le candidat a été retenu. Ce droit ne reste acquis que pour l'année académique qui commence, et elle seule.

Epreuves d'admission - questions par cursus

SON : Avez-vous des conseils pour préparer le concours d'entrée pour le bachelier son ?

Nous pouvons vous recommander de revoir vos cours de math et sciences mais sans sortir de ce qui vous a été enseigné dans vos/votre parcours précédent.

Cela ne sert à rien de tenter d'apprendre en vitesse des notions que l'on ne contrôle pas.

Nous voulons connaître votre niveau en math et science afin de pouvoir vous avertir des difficultés que vous risquez de rencontrer, et en aucun cas pour vous discriminer.

D'autre part, allez voir des films, des spectacles, écoutez des podcasts, lisez des livres, cultivez vous !

Et surtout soyez sincère dans vos différentes épreuves, nous avons acquis en tant que jury un certain talent pour détecter les escrocs ;)

RÉALISATION : Le dossier artistique joue-t-il un rôle important dans la procédure de sélection ?

Oui, il est important comme toutes les autres épreuves. A la différence, que c'est un dossier qui donne un reflet plus personnel de la personne qui candidate. Puisqu'en effet, on y demande le parcours pédagogique, le parcours de vie, les différentes inspirations artistiques et culturelles, ainsi que des questions créatives. C'est un dossier qui suit la candidature tout au long des admissions. Il est donc important d'y être soi-même et non pas de chercher à correspondre à un profil, puisque nous ne cherchons pas de profil particulier, au contraire nous voulons nous donner le maximum d'éléments pour connaître les particularités de chaque candidature.

RÉALISATION : Pour l'épreuve 5 "Action 1", il est demandé de réaliser un plan non monté – dois-je uniquement utiliser le son témoin, et aucune prise de son hors caméra ?

Oui, c'est le son direct qui doit être utilisé : pas de mixage, ni de montage du son, mais rien n'empêche de jouer des sons, des voix hors du cadre, du plan.

INT : Puis-je avoir accès à un support audio (enceintes, etc.) lors du solo de l'épreuve d'admission d'interprétation dramatique ?

Un piano ainsi qu'un système de sonorisation sont disponibles dans la salle d'auditions.

Les appareils peuvent être branchés à l'aide d'un mini-jack, et nous disposons d'adaptateurs USB-C ou Lightning (apple/iphone).

INT : Pour l'interprétation dramatique il est écrit "monologue/dialogue", cela veut-il dire que j'ai le choix entre l'un et l'autre, ou faut-il faire les deux ?

Vous devrez faire les deux.

Descriptif des épreuves Théâtre:
https://insas.be/entrer/entrer_en_bac/epreuves-realisation-theatre/

INT/TTC : Le dialogue se prépare-t-il le jour de l'épreuve ? Ai-je un délai de plusieurs jours au préalable ?

Le dialogue vous sera donné le jour de l'épreuve. Vous aurez un peu de temps pour le préparer.

INT/TTC : Auriez-vous des monologues/ solos à suggérer?

Le choix du solo est volontairement ouvert et laissé à l'appréciation des candidat-e-s. La limitation à 2' de présentation est cependant une contrainte stricte.

INT/TTC : Peut-on faire de l'acting face caméra ?

Le jeu face caméra est abordé uniquement dans le cursus d'interprétation dramatique (INT). Un ou deux séminaires y sont consacrés dans les dernières années d'études.

Sélections

Y a-t-il une présélection des dossiers ?

Oui en CCM

Non en B1

Si le Jury estime que je ne suis pas qualifié-e pour un Master, ai-je la possibilité d'être admis-e en Bachelier, ou dois-je procéder à une autre inscription ?

Si le jury estime que vous avez le niveau pour entrer en deuxième et troisième année de bachelier, et qu'il y a une place vacante, cette possibilité vous sera proposée.

Sinon, vous pourrez déposer une candidature en première année de bachelier. Il faudra alors ouvrir un nouveau dossier/portail d'inscription.